

COMMISSION TEMPORAIRE DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE

Résolution n° PAR/R.2/08.09

Objet : Suivi de la mise en œuvre des 10 propositions pour améliorer la participation électorale des Français établis hors de France aux scrutins à l'étranger

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant les dix propositions concrètes visant à améliorer la situation actuelle formulées par la commission temporaire compétente dans son rapport,

Considérant la proximité du prochain renouvellement de l'Assemblée des Français de l'étranger du 7 juin 2009,

DEMANDE À LA COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS DE L'ASSEMBLÉE

de suivre la mise en œuvre des mesures préconisées par la commission temporaire de la participation électorale des Français établis hors de France en invitant l'Administration lors de ses prochaines réunions.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		1